

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES 2026-2027

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ses dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études médicales modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 18 mars 1992 portant organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'U.F.R. en sa séance du 9 mars 2026;
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université de Tours du 13 avril 2026.

Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

DFGSM2 – L2

TITRE 1^{er} - Dispositions générales

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

2026-2027 : Maquette DFGSM 2 = L2

Enseignements	Coefficient	ECTS	Semestre	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Enseignements théoriques		51					318 h
UE Bio-pathologie : moyens d'exploration et illustrations	1	2	S3	12			12h
UE Sémiologie générale	1	4	S3	6			14h
			S4		8		
UE Revêtement cutané	1	4	S3	23			23h
UE Système cardiovasculaire	1	5	S3	33			33h
UE Système neurosensoriel	1	5	S3	42			42h
UE Anglais (15h en présentiel + 6h obligatoire au CRL)	1	3	S3 Gr. 1 S4 Gr. 2		15 +6 CRL		21h
UE Appareil locomoteur	1	5	S4	33			33h
UE Appareil respiratoire	1	5	S4	22	2		24h (3h en distanciel/19h en présentiel)
UE Hormonologie reproduction	1	5	S4	27			27h (2h en visio/ 25h en présentiel)
UE Santé Société Humanité	1	3	S4	23			23h
UE Nutrition	1	4	S4	22			22h
UE Reins et voies urinaires	1	5	S4	32			32h
UE Sensibilisation à l'interdiction des pratiques du bizutage et à la prévention des VSS	1	1	S3	6			6h
TP Anatomie	/	/	S3 S4			3	5h
TP Physiologie	/	/	S4			1	1h
Enseignements pratiques		9					265 h 30
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin ou juillet ou août)	/	3					140h
Stage de chirurgie et anesthésie (5 semaines mi-temps)	/	3					87h50
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1	/	1					12h
Service sanitaire (théorique) : 16h de conférences (enregistrées) et 10h de e-learning	1	2	S3 +S4	26			26h
Enseignements complémentaires 20h/enseignement comp. incluant l'examen		/					20 à 40h
UERG : Unité d'Enseignement en Recherche Biomédicale UERSH : Unité d'Enseignement en Recherche Sciences Humaines UEL : Unité d'Enseignement Libre (sous réserve d'ouverture au DFGSM – voir auprès de la scolarité) Associations – Volontariat étudiant Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année.	1	4 à 8	S3 + S4				20h par Ens. Comp. (cours + examen)
TOTAL L2		60 à 68					603 h 30 à 623 h 30

Dans chaque enseignement théorique un temps sera consacré au service sanitaire.

TITRE 2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 1^{ère} année

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quibus présence

Pas de RSE en médecine

Enseignements	ECTS	REGIME GENERAL							
		Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée
Enseignements théoriques	51								
SEMESTRE 3 (examens en janvier)									
UE Bio-pathologie : moyens d'exploration et illustrations	2	ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
UE Sémiologie générale	4	QP + ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
UE Revêtement cutané	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Système cardiovasculaire	5	ET	E	1	1h	ET	E	1	1h
UE Système neurosensoriel	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Sensibilisation à l'interdiction des pratiques du bizutage et à la prévention des VSS	1	ET	E	1	15 mn	ET	E	1	15mn
UE Anglais : Groupe 1	3	CC	E + O	1	- 0h15	ET	E	1	1h30
SEMESTRE 4 (examens en mai-juin)									
UE Anglais Groupe 2	3	CC	E + O	1	- 0h15	ET	E	1	1h30
UE Appareil locomoteur	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Appareil respiratoire	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Hormonologie reproduction	5	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Santé Société Humanité	3	CC	-	1	-	ET	E	1	1h00
UE Nutrition	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Reins et voies urinaires	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
TP Anatomie	Pas d'évaluation Présence obligatoire								
TP Physiologie									
Enseignements pratiques	9								
Service sanitaire (partie théorique)	2	ET	E	1	1h	ET	E	1	1h
Stage initiation aux soins infirmiers : stage de 4 semaines en continu et à temps plein sous la conduite des cadres infirmiers	3	Session unique : Validation par le doyen							
Stage hospitalier de chirurgie	3	Session unique : Validation par le doyen							
AFGSU Niveau 1 : 2 jours (<i>se fait à la fac</i>)	1	Session unique : Validation par le doyen							
Enseignements complémentaires									
Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année. Une inscription à une UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant déjà validée n'est pas autorisée	4 à 8	Voir M3C annexe 2				Voir M3C annexe 2			

TITRE 3 – Session

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S3) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S4) en mai-juin, session de rattrapage en août pour le S3 et S4.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement. Un enseignement complémentaire UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant validé ne peut pas être suivi une 2 ^{ème} fois.
Enseignements pratiques	Stage d'initiation aux soins infirmiers : Le stage doit être validé par le Doyen sur la proposition des cadres infirmiers
	Stage hospitalier de chirurgie : Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des chefs de service
	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 : Validation par le Doyen
	Service Sanitaire : 1^{ère} Session : <u>Partie Théorique (écrit) :</u> - Un <u>examen écrit</u> en présentiel au 2^e semestre de la DFGSM2. En cas d'obtention d'une note inférieure à 10/20 à l'épreuve, l'étudiant devra obligatoirement se représenter aux épreuves écrites de la session de rattrapage. ➔ Validation : 10/20 minimum <u>Session</u> de rattrapage : <u>Partie Théorique :</u> - Si l'examen écrit de la 1^{ère} session est non validé : examen écrit. ➔ Validation : 10/20 minimum

La participation au contrôle continu, aux TD et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La participation aux **TD de sémiologie générale** est obligatoire.

La présence aux TD et TP est obligatoire ; un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par l'enseignant (appel ou feuille de présence). Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Si l'étudiant détient un certificat médical, il le remet à la scolarité gestionnaire qui en informe l'enseignant. Pour toute autre raison, l'étudiant fournit une explication écrite à l'enseignant.

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de deux UE théoriques. Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin du L3.

Parmi les stages, seul le stage en soins infirmiers peut faire l'objet d'une dette et devra être validé au plus tard à la fin du L3.

Les étudiants qui n'ont pas obtenu la validation au bloc des enseignements complémentaires (UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant) de L2 devront obligatoirement le valider en L3, en plus du bloc des enseignements complémentaires de L3.

TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et/ ou un résultat admis
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

Concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences qui s'appliquent aux deux sessions sont les mêmes que celles de la 2ème session du régime général.

Troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

DFGSM3 – L3

TITRE 1^{er} - Dispositions générales

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

2026-2027 : Maquette DFGSM 3 = L3

Enseignements	Coefficient	ECTS	Semestre	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Enseignements théoriques		41					301 h 30
UE De l'agent infectieux à l'hôte	1	5	S5	38h			47h00
-TP Microbiologie	1	/	S5			6	
-TP Parasitologie	1	/	S5			3	
UE Génétique médicale	1	3	S5	20			20h
UE Tissu sanguin	1	3	S5	18h			20h
-TP Hématologie	/	/	S5			2	
UE Anglais (16h en présentiel + 6h obligatoire au CRL)	1	3	S5 Gr.1 S6 Gr.2		16+ 6 CRL		22h
UE Appareil digestif	1	5	S6	42	1		43h
UE Immunologie	1	4	S6	27			27h
UE Bases traitements médicamenteux	1	3	S6	14			14h
UE Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire (4h en présentiel + 11h en distanciel + 7h CM interactif)	1	4	S6	22			22h
UE Santé Société Humanité	1	5	S6	30	10		40h
UE Santé Environnementale (capsules vidéo)	1	2	S6	5h30			5h30
UE Numérique en Santé (en distanciel)	1	2	S6	28			28h
TP Anatomie	1	/	S6			1h	1h
UE Lecture Critique d'Articles (LCA)	1	2	S6	12			12h
Enseignements pratiques		19					156 h à 223 h
Stage de Médecine : 5 semaines	/	6	/				87h30
Stage Imagerie : 2 semaines	/	4	/				35h00
SERvice Sanitaire : 10h TD+ 10h de travail personnel + stage (2 semaines : novembre et avril)	1	5	S5 +S6	-	- 10h		20h + stages 3h à 70h
TD Sémiologie générale	1	2	S5		2		2h
TD Sémiologie radiologique	1	1	S5		3		3h
TD Sémiologie chirurgicale	1	1	S6+ S5	1h	4h30		5h30
Enseignements complémentaires 20h par enseignement		/					20 à 40h
UERG : Unité d'Enseignement en Recherche Biomédicale UERSH : Unité d'Enseignement en Recherche Sciences Humaines UEL : Unité d'Enseignement Libre (sous réserve d'ouverture au DFGSM – voir auprès de la scolarité) Associations –Volontariat étudiant Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année.	1	4 à 8	S5 + S6	/	/	/	20h par Ens. Comp. (cours + examen inclus)
TOTAL L3		60 à 68					477h 30 à 564 h 30

Dans chaque enseignement théorique un temps sera consacré au service sanitaire.

L3 / Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences = M3C**Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2ème année**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

Pas de RSE en médecine

Enseignements	ECTS	REGIME GENERAL							
		Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée
Enseignements théoriques	41								
SEMESTRE 5 (examens en janvier)									
UE De l'agent infectieux à l'hôte	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
-TP Microbiologie*	/	ET	E + QP	1	0h20	ET	E	1	0h20
-TP Parasitologie	/	ET	E + QP	1	0h20	ET	O	1	0h20
UE Génétique médicale	3	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Tissu sanguin	3	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
-TP Hématologie	/	Pas d'évaluation – QP – présence obligatoire							
UE Anglais : Groupe 1	3	CC	E + O	1	- 15 min	ET	E	1	1h30
SEMESTRE 6 (examens en mai-juin)									
UE Anglais : Groupe 2	3	CC	E + O	1	- 15 min	ET	E	1	1h30
UE Appareil digestif	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Immunologie	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Bases traitements médicamenteux	3	ET	E	1	0h45	ET	E	1	0h45
UE Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire	4	ET	E	1	1h00	ET	O	1	0h30
UE Santé Société Humanité	5	CC + QP pour ED	E	1	-	ET	E + O pour ED	1	1h00
UE Santé Environnementale (capsules vidéo)	2	Session unique : CC - E Validation au fur et à mesure de la progression							
UE Numérique en Santé (capsules vidéo)	2	CC + ET	E E	1	- 30 mn	ET	E	1	30 mn
UE Lecture Critique d'Articles (LCA)	2	ET	E	1	45mn	ET	E	1	45mn
Enseignements pratiques	19								
Stage de médecine	6	Session unique : A valider							
Stage hospitalier d'imagerie	4	Session unique : A valider							
Service Sanitaire (SESA)* - TD	5	QP	/	1	/	ET	O	1	20 mn
Service Sanitaire (SESA)* - S5 + S6 partie pratique + stage		QP + CC *	E rapport + O oraux	1	0h20 par groupe pour oral stage	Stage ou ET	E + O	1	20 mn
TD Sémiologie générale	2	ET	O	1	0h30	ET	O	1	0h30

TD Sémiologie chirurgicale	1	QP : présence strictement obligatoire à toutes les séances							
TD Sémiologie radiologique	1	ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
TP Anatomie	/	Présence obligatoire							
Enseignements complémentaires	/								
Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année. Une inscription à une UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant déjà validée n'est pas autorisée	/	2 modules à valider							

* Ne pourront se présenter à la session de rattrapage que les étudiants ajournés à l'examen de fin de dernière séance

Pour la session de rattrapage :

- Partie théorique : Ecrit 1h00
(si absence au TD = note 0 – pour toute ABL et si plus de 2 ABJ = note 0)
- Partie pratique : Oral + rapport de stage écrit et oral + stage

TITRE 3 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S5) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S6) en mai-juin, session de rattrapage en août pour le S5 et S6.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement. Un enseignement complémentaire UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant validé ne peut pas être suivi une 2 ^{ème} fois.
Enseignements pratiques : Stages hospitaliers de Médecine et d'Imagerie	Les stages doivent être validés par le Doyen sur proposition des chefs de service
Enseignements pratiques : sémiologies général, radiologique et chirurgicale	Présence obligatoire pour la validation
Enseignements pratiques : Service sanitaire	<u>1^{ère} Session :</u> <u>Partie Pratique (TD + stage) :</u> • Présence aux TD : 5 TD sur l'année. 2^{ème} session si au moins une absence injustifiée ou au moins 3 absences justifiées. • Préparation du projet (note sur 20) : diagnostic de terrain et rédaction du rapport en groupe • Implication individuelle dans le groupe (note individuelle sur 20) • Réalisation des actions sur le terrain (note sur 20 par référent de stage) • Rédaction et présentation du rapport à l'oral (note sur 20) ➔ Validation : Obtention d'une moyenne de 10/20 à la partie pratique, présence lors des TD et présence lors de l'action, sinon non validé que l'absence soit justifiée ou non <u>Session de rattrapage :</u> <u>Partie Pratique :</u> • Absence(s) aux TD : oral de rattrapage 20 min, envoi du sujet en amont pour le préparer. Validation si note > 10/20 • Note moyenne inférieure à 10/20 : oral de rattrapage 20 min, envoi du sujet en amont pour le préparer. Validation si note > 10/20. Si absence de rendu des écrits de

	la partie pratique, remettre le rapport écrit manquant et présentation à l'oral. Action non réalisée : Stage de rattrapage pendant la période estivale. Validation si note >10/20.
--	--

La participation au contrôle continu, aux TD et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La participation à la séance de TD de sémiologie générale est obligatoire.

Pour être autorisé à se présenter à l'examen, l'étudiant doit avoir assisté à au-moins 4 séances de TD sur les 5 prévues (4 en L2 et 1 en L3), et fournir un justificatif d'absence pour la séance manquée. En cas d'absence à plusieurs séances, l'étudiant devra les rattraper, si nécessaire auprès d'un autre groupe.

L'épreuve consiste en la réalisation par l'étudiant(e) de 6 gestes d'examen choisis par l'examineur ou examinatrice parmi une liste de 50 items. Ces gestes sont réalisés sur un(e) étudiant(e) passant l'examen en binôme.

La session de rattrapage est organisée selon les mêmes modalités.

La présence aux TD et TP est obligatoire ; un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par l'enseignant (appel ou feuille de présence). Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Si l'étudiant détient un certificat médical, il le remet à la scolarité gestionnaire qui en informe l'enseignant. Pour toute autre raison, l'étudiant fournit une explication écrite à l'enseignant.

Le passage en DFASM1 est autorisé si toutes les UE de L2 (dettes) et de L3 sont validées à la fin du L3 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Le diplôme de formation générale en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et/ou un résultat admis
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

Mesures dérogatoires et non obligatoires : en cas de redoublement, un étudiant de L3 ajourné peut suivre des UE de DFASM1 par anticipation et sous certaines conditions. Cette mesure ne concerne que des étudiants redoublant pour une ou plusieurs matières de L3, et exclue *de facto* un étudiant ayant une dette de L2.

Le nombre d'UE pouvant être anticipé est limité :

Pour le premier semestre :

- un étudiant n'ayant aucune UE de L3 à repasser pourrait anticiper au mieux 2 modules de DFASM1,
- un étudiant ayant 1 UE de L3 à repasser pourrait anticiper 1 UE de DFASM1,
- un étudiant ayant 2 UE de L3 à repasser ne pourrait anticiper aucune UE de DFASM1.

Les règles s'appliquent de la même manière pour le second semestre, les deux semestres étant considérés comme « indépendants ».

Les UE concernées par anticipation en DFASM1 sont l'Orl, la Maxillo, la Dermatologie, l'Ophtalmologie et la Médecine Physique et de Réadaptation.

Concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences qui s'appliquent aux deux sessions sont les mêmes que celles de la 2ème session du régime général.

**Annexe aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences
2026-2027
relative au statut Régime Spécial d'Etudes (RSE)
du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales
(DFGSM2 + DFGSM3),
et du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales
(DFASM1 + DFASM2 + DFASM3)**

En raison de la spécificité des études en sciences médicales (travaux pratiques, stages, gardes...), les étudiants inscrits administrativement dans un des cursus de formation répertoriés ci-dessus ne sont pas concernés par le régime spécial d'études (RSE) et ne pourront pas bénéficier de ce dispositif.

La présente annexe supprime les dispositions suivantes :

- **M3C DFGSM2** : suppression des alinéas 5 et 6 du Titre 5 « Redoublement » ;
- **M3C DFGSM3** : suppression des alinéas 17 et 18 du Titre 5 « Redoublement » ;
- **M3C DFASM1** : suppression des alinéas 15 et 16 du Titre 4 « Redoublement » ;
- **M3C DFASM2** : suppression des alinéas 14, 15 et 16 du Titre 4 « Redoublement » ;
- **M3C DFASM3** : suppression des alinéas 18 et 19 du Titre 4 « Redoublement ».

Annexe 2 / 2026-2027

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C)

Enseignements complémentaires

Unités d'Enseignement en Recherche Biomédicale (U.E.R.B.)

Unités d'Enseignement en Recherche en Sciences Humaines (U.E.R.S.H.)

EuroMed

Unité d'Enseignement Libre (U.E.L.) / Volontariat étudiant

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal -

Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral

QP : Quitus Présence - DM : Devoir Maison

Enseignements	ECTS	Régime général							
		Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée
UERB									
Anatomie pratique des membres et de la tête - Christophe DESTRIEUX	8	QP + ET + CC	E O	1	-	ET	O	1	3h00
Anatomie pratique du tronc Christophe DESTRIEUX									
Biochimie métabolique et régulation - S1 + S2 Christian ANDRES et Jean-François DUMAS	4	ET + QP	E	1	1h00	ET	O	1	0h30
Biologie cellulaire et moléculaire - S2 Romuald PATIENT Marc CLASTRE	4	QP + ET	O	1	15 mn	ET	O	1	15 mn
Biologie de la reproduction - S1 + S2 Fabrice GUERIF	4	CC + QP	O+E	1	-	ET	E	1	2h00
Biostat 1 - Initiation aux biostatistiques avec le logiciel R - S1 Agnès CAILLE et Émilie VIERRON	4	CC (30%) ET (70%)	E E	1	- 2h00	ET	E	1	2h00
Biostat 2 - Biostatistique avancée avec le logiciel R - S2 Agnès CAILLE et Émilie VIERRON	4	CC (30%) ET (70%)	E E	1	- 2h00	ET	E	1	2h00
Circulation - S1 Fabrice IVANES	4	QP + ET	E	1	1h30	ET	O	1	15mn
Différenciation cellulaire et oncogénèse - S2 <i>Ouvert à partir de la L3</i> Claude LINASSIER, Caroline DENEVAULT et Mathilde CANCEL	4	QP + ET (DM)	- E	1	-	ET E dossier	E	1	-
Double cursus DC1A Patrick VOURC'H et Youenn JOUAN	4	ET	E	1	2h00	ET	E	1	2h00
Double cursus DC1B Patrick VOURC'H et Youenn JOUAN	4	ET	E	1	2h00	ET	E	1	2h00
Explorations fonctionnelles S2 Fabrice IVANES	4	ET	E	1	1h	ET	E	1	1h
Fondamentaux mathématiques et physiques - S2 Clovis TAUBER	4	ET	E	1	1h30	ET	O	1	15 mn
Génétique - S2 Marie-Laure VUILLAUME WINTER	4	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
Hématologie-Hémostase : de la clinique à la thérapeutique - S2 Claire POUPLARD et Caroline VAYNE	4	QP + ET	O	1	2h00	ET	O	1	20 mn
Immunologie - S1 Christophe BARON et Laurie LAJOIE	4	ET	E	1	2h00	ET	O	1	20 mn
Initiation à la conception et la conduite d'un projet de recherche translationnelle - S1 + S2 Hélène BLASCO et Charlotte VEYRAT-DUREBEX	4	CC	O	1	20 mn	ET	O	1	20 mn
Médisciences - S1 + S2 Nadia AGUILLON-HERNANDEZ, Jean-Christophe MEUNIER, Concetta PENNUTO et Patrick VOURC'H	4	QP + CC + DM	- O E	1	-	ET	O	1	20 mn

Microbiologie médicale et moléculaire - S2 Catherine GAUDY-GRAFFIN et Philippe LANOTTE	4	ET	E	1	2h00	ET	E	1	2h00
Pharmacologie - S1 Theodora BEJAN-ANGOULVANT et Pierre BREDELOUX	4	CC	E	1	-	ET E dossier	E	1	-
Biologie Cellulaire Clinique - S1 priorité aux L3 Sébastien EYMIEUX	4	QP + ET	O	1	30 mn	ET	O	1	30 mn
IA en santé niv. 1 - S1 Agnès CAILLE et Nicolas LABROCHE	4	ET	E	1	1h	ET	E	1	1h
IA en santé niv. 2 - S2 (le niv.1 devra avoir été validé pour suivre le niv. 2) Agnès CAILLE et Nicolas LABROCHE	4	ET	E	1	1h	ET	E	1	1h
UERSH									
Éthique médicale Enseignante référente : Thomas LÉONARD									
1. Début de vie, fin de vie - S1 Béatrice BIRMELE	4	QP + ET	E	1	2h00	ET	O	1	30 mn
2. Fondements philosophiques de l'éthique médicale - S2 Thomas LÉONARD et Sara MARTOUZET	4	QP + ET	E	1	2h00	ET	O	1	30 mn
3. Ethique et droit - S1 Mégane LADIESSE	4	QP + ET	E	1	2h00	ET	O	1	30 mn
4. L'éthique entre les sujets, pratiques et concepts - S2 Donatien MALLET	4	QP + ET (DM)	E	1	-	ET E dossier	E	1	-
5. Les nouvelles technologies et la personne - S2 Thomas LÉONARD et Luigi GARAFÀ	4	QP + ET + DM	E	1	2h00	ET	O	1	30 mn
Histoire de la médecine et de la santé Enseignante référente : Concetta PENNUTO									
1. Histoire du corps, histoires de corps - S1 Concetta PENNUTO	4	QP + ET	E	1	2h00	ET	O	1	30 mn
2.Contagion : trajectoires de populations et d'individus - S2 Concetta PENNUTO et Chems LE COEUR	4	QP + ET	E	1	2h00	ET	O	1	30 mn
3. Femmes médecins, soignantes hier et aujourd'hui - S1 Concetta PENNUTO	4	QP + ET	E	1	2h00	ET	O	1	30 mn
4. Histoires de genres : personnes, santé et sociétés - S2 Concetta PENNUTO	4	QP + ET	E	1	2h00	ET	O	1	30 mn
Humanités en médecine Enseignante référente : Concetta PENNUTO									
1. Les enjeux du récit dessiné en pédiatrie - S2 Cécile BOULAIRE	4	QP ET	E	1	2h00	ET	E	1	2h00
2. Raconter la maladie - S2 Concetta PENNUTO	4	QP ET	E	1	2h00	ET	O	1	30 mn
3. Série et Santé - S1 Julie BONHOMMET	4	QP ET	E	1	2h00	ET	E	1	1h30
4. Cinéma et santé - S2 Concetta PENNUTO	4	QP ET	E	1	2h00	ET	O	1	30 mn
Philosophie de la médecine Enseignante référente : Antonine NICOGLOU									
1. Philosophie des sciences (module 1) - S2 Antonine NICOGLOU	4	QP CC	E + 0	1	-	ET E dossier	E	1	
2.Philosophie des sciences (module 2) - S1 Antonine NICOGLOU	4	QP CC	E + 0	1	-	ET E dossier	E	1	
3.Philosophie des sciences (module 3) - S1 Antonine NICOGLOU	4	QP CC	E + 0	1	-	ET E dossier	E	1	-
Psychologie en santé Enseignant référent : Robert COURTOIS									
1. Psychologie du développement - S1 Christine POIRIER	4	QP + ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00

[illegible]

Conférences ECOS - S1 + S2 (uniquement ouvert aux DFASM3) Raoul Kanav KHANNA et Sophie LEDUCQ	4	validation sur présence
Conférences Université du Temps Libre (UTL) - S1 Martine PELETIER	4	validation sur présence
Conférences Université du Temps Libre (UTL) - S2 Martine PELETIER	4	validation sur présence
Costa Rica Alexandra AUDEMARD-VERGER	4	validation sur présence
Étudiants relais-santé et projets ponctuels du SSE SSE	4	validation sur présence
Formateur AFGSU (sur 2 années - 4 ECTS/année) Thomas MOUMNEH	4	validation sur présence
Moniteur ECOS – Niveau 1 pour les DFASM1 - S1 Anne BERNARD	4	validation sur présence
Moniteur ECOS – Niveau 2 pour les DFASM3 - S2 Raoul Kanav KHANNA	4	validation sur présence
Moniteur dissection Christophe DESTRIEUX et Igor MALDONADO	4	validation sur présence
Théâtre Forum en Livestream - S1 Isaure BRETEAU et Anne BERNARD	4	validation sur présence

ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Enseignement Complémentaire / Association	Ouvert aux	Semestre	Capacité	ECTS	Points de parcours
ADFMT : Association des Diplômés de la Faculté de Médecine de Tours - Cérémonie des remises de diplômes	L2 - L3 - MM1-MM2-MM3	Année	11	4	10
Association Clocheville Ermitage		1	6	4	20
Assolidaire Tourangelle (AST) : Bureau	L2 - L3 - MM1 - MM2 - MM3	Année	8	4	40
Assolidaire Tourangelle (AST) : Bénévoles solidarité internationale	L2 - L3	Année	12	0	40
COCEMT : Comité d'Organisation des Congrès d'Etudiants en Médecine de Tours	L2 - L3 - MM1 - MM2 - MM3	1 ou 2	22	4	40
Association ERUM	L2 - L3 - MM1 - MM2 - MM3 - DES	2 ans	24	12	40
Gala Médecine Tours	L2 - L3	Année	12	8	10
Fanfare	L2 - L3 - MM1 - MM2 - MM3 - DES	Année	9	8	40
La Bobine	L2 - L3 - MM1 - MM2 - MM3	Année	6	4	40
L'Hôpital des Nounours	L2 - L3	1	4	4	40
Med' et Sports (M&S)	L2 - L3	Année	14	8	40
Œuvre de Promotion	L2	Année	12	8	10
Tour du monde / En charge des échanges	L2-L3	Année	5	8	40
Village des spécialités (VDS)	L2-L3	Année	13	4	10
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Bureau	L3	Année	9	4	40
Tutorat des Carabins de Tours					

(TCT) : Tuteurs pour les DFGSM2 et DFGSM3	L3	1 ou 2	10	4	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs pour les DFASM1	MM2	1 ou 2	36	4	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs pour les DFASM2	MM3	1 ou 2	48	4	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tuteurs ED Sémiologie pour les DFGSM3		Année	30	4	40
Tutorat des Carabins de Tours (TCT) : Tutorés	L2 / MM1	Année	Illimité	0	0
Tutorat Santé Tours (TST) : Bureau	L3	Année	11	8	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Référents	L3	1 ou 2	12	4	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Tuteurs des PASS Semestre 1	L2 - L3	1	120	4	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Tuteurs des PASS Semestre 2	L2 - L3	2	135	4	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Chargé.e.s de mission LAS	L2 - L3	1 & 2	10	4	40
Tutorat Santé Tours (TST) : Chargé.e.s de mission Orléans	L2 - L3	1 & 2	2	4	40